

Elevage de porcs

De nouvelles règles font planer une menace sur le saucisson vaudois

La loi oblige à offrir plus d'espace à chaque cochon. En terre vaudoise, 7000 places d'engraissement risquent de disparaître

Mathieu Signorell

Pour être heureux, de quel espace un cochon a-t-il besoin? Dès 2018, la surface minimale pour chaque bête augmentera, conséquence de la loi sur la protection des animaux. Un porc pesant entre 60 et 110 kilos bénéficiera par exemple de 0,9 m², au lieu de 0,6 m² aujourd'hui. Une truie aura 2,5 m² au lieu de 1. Ce qui réduira d'un tiers le nombre de bêtes sur une même surface, et donc de la viande produite.

De quoi faire craindre un certain manque à gagner aux éleveurs du canton de Vaud, connu en Suisse pour être une «terre d'engraisers». Les surplus de viande de porc de cet été ont donné une image biaisée de la filière (24 heures du 5 novembre).

Sur 27 000 places d'engraissement dans le canton de Vaud pour les porcs de 25 à 105 kilos, 7000 risquent de disparaître. A l'image des deux députés agriculteurs Pierre Guignard et Philippe Germain, certains vont même jusqu'à imaginer une chute de la production des saucisses aux choux et des saucissons vaudois. Tour d'horizon d'une filière inquiète.

Investissements lourds

Outre les porchers, cette crainte s'étend aux laitiers. Pourquoi? Pour écouler leur petit-lait dont se nourrissent les porcs, les éleveurs de vaches laitières possèdent fréquemment des porcheries, qu'ils louent parfois.

C'est le cas de la porcherie de la société coopérative de laiterie de Baulmes avec 1000 bêtes. «Nous avons deux options», explique son président, Gérald Hurni. «La première est de nous contenter de réduire la capacité de notre porcherie à 660 bêtes, ce qui baissera la location que nous touchons et nous obligera à trouver un autre débouché pour notre pe-



Gérald Hurni prévoit des travaux de 600 000 francs pour la porcherie de la société de laiterie de Baulmes. Elle abrite 1000 porcs. PHILIPPE MAEDER

Le saucisson vaudois bénéficie d'une IGP. PH. MAEDER

tit-lait, peut-être en Suisse allemande. L'autre option est de construire un bâtiment pour 340 bêtes et garder un total de 1000 pour valoriser notre petit-lait.»

Montant des investissements: entre 200 et 400 francs par porc pour la mise aux normes de l'ins-

tallation existante et environ 1000 francs par porc pour la nouvelle construction. Le total avoisinerait les 600 000 francs.

Enfin, la diminution du nombre de porcs risquera d'entraîner une baisse de la consommation de céréales, de l'ordre de 600 hecta-

res de surfaces cultivées. Ajoutée aux normes sur l'aménagement du territoire, qui compliquent la construction de porcheries en zones agricoles, la situation a poussé l'association vaudoise Prométerre et le Service cantonal de l'agriculture à organiser des séances d'information pour les propriétaires de porcs. Le Conseil d'Etat communiquera sur le sujet prochainement.

Soutien de l'Etat

Le Service de l'agriculture et Prométerre proposent aux propriétaires un accompagnement pour construire, transformer ou mettre aux normes leurs installations. «Il est proposé non seulement un coaching dans ces démarches, mais aussi des aides pour les études sur le financement de leur projet et pour le suivi vis-à-vis des communes et des voisins», explique Pascal Rufer, responsable de la production animale chez Prométerre.

La construction d'une porcherie peut susciter des craintes dans le voisinage à cause des possibles odeurs. L'Etat et Prométerre renseignent donc également les porchers sur les mesures qui existent,

comme des systèmes de ventilation et de filtration de l'air, ainsi que de couverture des fosses.

Outre les producteurs, les consommateurs de viande de porc commencent également à s'inquiéter. Parmi eux, le député Philippe Germain, l'un des interpellateurs du Conseil d'Etat. «Si le nombre de porcs diminue, on ne sait pas s'il y aura encore de la viande vaudoise dans les produits du terroir en 2018. Comment appellera-t-on le saucisson vaudois si le porc vient de l'étranger?»

Bouchers incertains

Les bouchers-charcutiers, avouant être peu au fait de la réglementation sur la détention de porcs, sont dans l'incertitude. «La réglementation pour l'Indication géographique protégée (IGP) pour les saucissons et les saucisses nous permet de nous approvisionner en viande dans d'autres cantons», explique José Naef, président de l'Association vaudoise des maîtres bouchers-charcutiers. «Mais ni nous ni nos clients ne voulons d'une telle solution. Nous voulons tous un approvisionnement régional pour nos produits, avec de la viande produite dans le canton.»

En chiffres

42 000 porcs ont été recensés dans le canton de Vaud en 2013, tous âges confondus, dont 3500 truies, sur un total d'environ 1,5 million en Suisse.

27 000 places d'engraissement se situent dans le canton de Vaud pour des porcs de plus de 25 kilos, qui y restent plusieurs mois avant d'être conduits à l'abattoir.

7000 disparaîtraient en 2018.

105 kilos, c'est le poids moyen auquel les porcs sont abattus, après environ six mois de vie.

290 propriétaires de porcs sont présents dans le canton de Vaud, un chiffre qui regroupe tant ceux qui possèdent 1000 bêtes que ceux qui n'élèvent qu'une truie et quelques porcelets.